

Fonds d'actions internationales Brandes de l'Équitable

Aperçu du fonds

L'objectif du fonds distinct est d'investir dans des unités du Fonds d'actions internationales Brandes ou dans un fonds dans l'ensemble similaire. L'objectif du fonds distinct est de faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des actions d'émetteurs à grande capitalisation non canadiens et non américains.

Cote de risque

FAIBLE

FAIBLE À MOYEN

MOYEN

MOYEN À ÉLEVÉ

ÉLEVÉ

Disponibilité du produit

FPG de l'Équitable (75/75, 75/100)

Date de création :

novembre 2025

Valeur de l'actif net par unité :

Ratio des frais de gestion (RFG) estimatif[†] :

2,85 %

au31 octobre 2025

Répartition de l'actif (%)



Actif	%
Actions internationales	96,2
Espèces et équivalents	3,5
Obligations de sociétés étrangères	0,3

Répartition sectorielle (%)



Secteur	%
Biens de consommation	33,4
Soins de santé	15,5
Technologie	13,5
 Services aux consommateurs 	11,5
Biens industriels	8,7
 Services financiers 	7,6
Énergie	6,3
Espèces et quasi-espèces	3,5

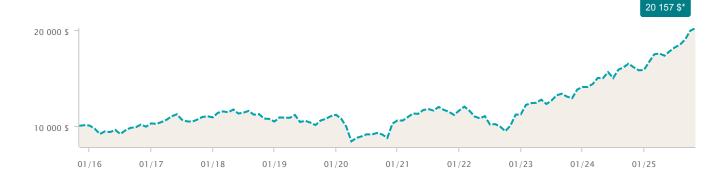
Répartition géographique (%)



Region	70
Europe	55,4
Asie	26,6
Amérique Latine	14,2
Amérique Du Nord	3,8

Croissance d'une somme de 10 000 \$

au 31 octobre 2025





Fonds d'actions internationales Brandes de l'Équitable

au 31 octobre 2025

au 31 octobre 2025

Dix principaux titres (%) au 31 c			
Nom	%		
CASH	3,50		
Samsung Electronics Co Ltd - prvg	3,12		
Alibaba Group Holding Ltd	2,86		
Sanofi SA	2,86		
Takeda Pharmaceutical Co Ltd	2,43		
GlaxoSmithKline PLC	2,42		
Kering SA	2,28		
Petroleo Brasileiro SA Petrobras - prvg	2,26		
Heineken Holding NV	2,24		
Wilmar International Ltd	2,11		

Rendement par année civile (%)

Période	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Fonds	12,71*	25,51*	-3,55*	9,70*	-5,22*	6,74*	-4,04*	6,21*	2,18*	-
Quartile	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-

Rendement composé (%)

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	1,43*	9,36*	16,58*	25,34*	26,17*	18,19*	7,26*
Quartile	-	-	-	-	-	-	-

Renseignements sur le fonds

Description	Frais de garantie	FEL	CB3	CB5	
Catégorie Placement (75/75)	-	ELC 6003	ELC 6203	ELC 6403	
Catégorie Succession (75/100)	0,55 %	ELC 7003	ELC 7203	ELC 7403	
		Offertes avec les nouvelles ventes			



MÉLANGE CROISSANCE

🛞 Les placements durables comprennent des placements qui visent à appliquer un ou plusieurs principes ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans leur stratégie de placement.

Tous les rendements sont calculés après avoir pris compte des dépenses ainsi que des frais de gestion et d'administration. TOUT MONTANT AFFECTÉ À UN FONDS DISTINCT EST INVESTI AUX RISQUES DE LA TITULAIRE OU DU TITULAIRE DU CONTRAT, ET SA VALEUR PEUT AUGMENTER OU DIMINUER. Les valeurs des fonds distincts fluctuent fréquemment et le rendement passé n'est pas garant des résultats futurs.

Ensemble – Protéger aujourd'hui – Préparer demain, Assurance vie Équitable et Assurance vie Équitable du Canada sont des marques de commerce de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

Ces renseignements vous sont fournis à titre indicatif seulement. L'Assurance vie Équitable du Canada et ses représentants n'ont aucun contrôle sur les fonctionnalités ou la conception du logiciel au moyen duquel ses rapports ont été générés; il se pourrait donc que les valeurs unitaires ne soient pas exactes ou à jour.

^{*} Indique des rendements simulés, compte tenu du fait que le fonds distinct de l'Équitable n'était pas offert pendant ces périodes. Les rendements simulés tiennent compte du rendement passé du fonds sous jacent et des rajustements estimatifs effectués au titre du ratio des frais de gestion (RFG) et de la TVH applicables. Les rendements simulés ne sont pas garants du rendement futur du fonds sous-jacent ou du fonds distinct de l'Équitable.

[†] Les ratios des frais de gestion (RFG) reposent sur les chiffres du 01 janvier de l'année en cours et sont non verifies; les RFG des fonds lancés en 2025 ont été estimés. Les RFG peuvent varier à tout moment. Le RFG englobe les frais de gestion, les frais d'assurance, les frais d'exploitation, la TVH et toute autre taxe de vente applicable au fonds et au fonds sous-jacent.